FAUCONNIER

FAUCONNERIE ET SOINS ANIMALIERS

TRAVAILLER AU QUOTIDIEN AVEC LES RAPACES

Le fauconnier prend soin des oiseaux de proie et les habitue à travailler avec l'humain. Il associe connaissance des rapaces, entraînement au vol et vigilance constante pour leur bien-être et leur sécurité.

01 Ses missions

- Nourrir les rapaces et surveiller leur état de santé.
- Entretenir les volières, le matériel et les installations.
- Habituer les oiseaux à la manipulation et préparer les vols.
- Conduire des vols ou des actions d'effarouchement selon l'activité.
- Participer à la sensibilisation du public.

02 Où exercer ?

- Fauconneries et structures spécialisées.
- Parcs animaliers et établissements présentant des rapaces.
- Entreprises d'effarouchement aviaire (sites industriels, aéroports…).
- Structures de spectacles ou de médiation animalière.

03 Qualités essentielles

- Patience, calme et sens aigu de l'observation.
- Connaissance du comportement des rapaces.
- Rigueur pour l'hygiène, la sécurité et le bien-être animal.
- Bonne condition physique et disponibilité quotidienne.
- Capacité à travailler en équipe et en extérieur.

04 Accès au métier

- Pas de concours général ni de diplôme unique obligatoire pour être salarié.
- Expérience pratique avec les rapaces indispensable.
- Détention et présentation des rapaces réglementées.
- Certificat de capacité et autorisation requis selon l'activité.

05 Se former à Valrance

- Bac Pro GMNF, parcours « Fauconnerie et soins aux animaux ».
- Connaissances de la faune, des habitats et du travail de terrain.
- Stages et alternance pour apprendre les gestes professionnels.

06 Évoluer ensuite

- Se spécialiser dans l'effarouchement ou la pédagogie.
- Encadrer une équipe ou des installations animalières.
- Créer une activité avec les autorisations nécessaires.
- Poursuivre en BTSA GPN.

07 À SAVOIR

La fauconnerie est un secteur de niche : les postes salariés sont peu nombreux et l'expérience compte beaucoup. Le Bac Pro GMNF ne délivre pas automatiquement le certificat de capacité ni les autorisations nécessaires à certaines activités. Le régime réglementaire varie notamment entre chasse au vol, effarouchement et présentation au public.